

Décision

Générale

colonial

Décision n° 608 Personnel européen.

n° 608

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 15 du 01/08/1943

Date de publication

29 juillet 1943

Date du numéro

1 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté susvisé du 12 janvier 1943 portant suspension de fonctions de M. BRINGER, Receveur de 2me classe du cadre Métropolitain des P.T.T. est abrogé pour compter de la date du présent arrêté. Pendant la durée de sepension de ses fonctions M. BRINGER sera considéré comme ayant été placé dans la position de congéisans solde. M. BRINGER se tiendra à Djibouti à la disposition du Commissaire National aux Colonies.